Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260205-20260203-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
28 janvier 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLAWAERT, Pierre-Yves MAHÉ, Jean-Yves JEGO, Lucie SAINTILLAN, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL

Secrétaire de séance : Marguerite GUYOMARD

2026/02/03

CONTRAT DE LOCATION (CODP/BAIL CIVIL) AVEC LA SOCIETE PHOENIX France INTRASTRUCTURES 3

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et suivants,

Vu le projet de contrat de location proposé par la société Phoenix France Infrastructures 3,

Considérant que la société Phoenix France Infrastructures 3 a sollicité la location d'une surface communale d'environ 66 m^2, située Route de Lopéraré, dans le cadre du déploiement du réseau Bouygues Telecom, pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile.

Considérant que cette occupation du domaine communal présente un intérêt pour la commune, notamment en termes d'amélioration de la couverture et de la qualité des réseaux de communications électroniques sur le territoire communal.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260205-20260203-DE

Considérant que le projet de contrat fixe les conditions financières et techniques de cette location, et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Entendu l'exposé de Madame Kogler,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Jean-Yves JEGO) et 1 abstention (Pierre-Yves MAHÉ) :

- **DÉCIDE** d'approuver les termes du contrat de location entre la commune de GLOMEL et la société Phoenix France Infrastructures 3, portant sur une surface de 66 m^2 située Route de Lopéraré joint en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Marguerite GUYOMARD **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 02/03/2026
Transmis en Préfecture le 02/03/2026